https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-14-avril-2014-fixant-la-forme-le-contenu-et-les-modalites-des-declarations-deffets-indesirables-et-des-faits-nouveaux-dans-le-cadre-de-recherche-biomedicale-portant-sur-un-medicament-a-us/
Arrêté du 14 avril 2014 fixant la forme, le contenu et les modalités des déclarations d'effets indésirables et des faits nouveaux dans le cadre de recherche biomédicale portant sur un médicament à usage humain
14/04/2014
Ce texte abroge l'arrêté du 24 mai 2006 fixant la forme, le contenu et les modalités des déclarations d'effets indésirables et des faits nouveaux dans le cadre de recherche biomédicale portant sur un médicament à usage humain. A noter qu'il indique que "les suspicions d'effets indésirables graves et inattendus sont transmises par voie électronique dans la base de données européenne Eudravigilance relative aux effets indésirables de médicaments mise en place par l'Agence européenne des médicaments".